

## **INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DE M. MONDHER MAHJOUBI, NOMMÉ PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE D'INNATE PHARMA**

Lors de sa réunion du 14 décembre 2016, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé de nommer M. Mondher Mahjoubi au poste de Président du Directoire à compter du 30 décembre 2016 et a approuvé les termes et conditions de son mandat social, dont les éléments de rémunérations et autres avantages dus suite à sa nomination.

*Conformément aux articles L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce et aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Innate Pharma rend public les éléments de rémunération de M. Mondher Mahjoubi en tant que nouveau Président du Directoire de la Société.*

### **I. Attribution d'AGA et d'AGAP**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Conseil de Surveillance ont décidé d'attribuer au moment de son arrivée à M. Mondher Mahjoubi :

- 250 000 actions gratuites, sans condition de performance mais sous condition de présence au bout de trois ans pour l'acquisition définitive,
- 3 000 actions gratuites de préférence convertibles au bout de trois ans en un maximum de 600 000 actions ordinaires, sous réserve de la réalisation des conditions de performance figurant dans les propositions de résolutions soumises à l'assemblée générale du 2 juin 2016 et de la présence de l'intéressé au bout des trois ans.

### **II. Eléments de rémunération**

#### **a. Rémunération fixe**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Conseil de Surveillance ont fixé la rémunération fixe de M. Mondher Mahjoubi à un montant annuel brut total de 470.000 euros.

#### **b. Rémunération variable annuelle**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Conseil de Surveillance ont décidé d'octroyer à M. Mondher Mahjoubi un bonus annuel variable d'un montant compris entre 0% et 60% de la rémunération fixe sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Si les critères fixés pour le bonus annuel variable sont atteints au-delà de 100%, il pourra y avoir un bonus élevé, dans la limite de 75% de la rémunération fixe.

Les autres conditions de l'arrivée de Monsieur Mondher Mahjoubi au sein de la Société (couverture médicale, sociale, assurance chômage, conditions matérielles, frais de relocalisation, etc.) ont été également négociées et sont reflétées dans le mandat de Président du Directoire mentionné ci-dessus.

*Les pratiques de gouvernance de la Société et l'ensemble des éléments constituant la rémunération de M. Mondher Mahjoubi seront détaillés dans le Document de Référence pour l'exercice 2016.*